



INVITATION

*Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent
à la cérémonie des vœux*

le Vendredi 10 janvier 2020 à 20h30

à la Salle des Fêtes

Sommaire

Le Mot du Maire	page 3
Les décisions du conseil municipal.....	pages 4 à 27
Réalisations 2014/2019.....	page 28
Jeu grille mots croisés	page 29
Illuminations - Etat Civil.....	page 30
Quelques rappels	pages 31 à 32
Tarifs Salle des Fêtes.....	page 33
Permanences Député, Conseillers départementaux, Sénateurs...page	34
Les procédures administratives	pages 35 à 37
Les permanences, les services.....	pages 38 à 40
PLUi.....	page 41
Le petit mot de la gendarmerie	page 42
CCAS et associations.....	pages 43 à 45
L'Ecole Publique « La Bignone ».....	page 46
Calendrier des fêtes et manifestations.....	page 47

Le mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année 2020, j'ai le plaisir et la joie au nom du conseil municipal de vous présenter mes meilleurs et bons vœux pour cette nouvelle année.

Bien sûr cette année qui commence nous donne la force de travailler sereinement pour bien animer tout ce qui est constructif et porteur de joie, d'amitié, de fraternité entre tous les habitants du Bignon du Maine.

La 2^{ème} phase des travaux de l'église a été terminée au 1^{er} trimestre 2019.

La 3^{ème} phase du clocher de l'église a été reportée en 2020, des travaux de maçonnerie sont prévus, avec le changement des tuffeaux de la couronne du clocher et la mise en sécurité.

Sur la sécurité du bourg une étude va être engagée.

Du 16 janvier au 15 février 2020, Sylvie HUNAULT va passer dans vos foyers pour le recensement de la population.

Notre commune a des atouts. Que tous ceux qui y contribuent par leurs activités diverses ou par leurs investissements dans les associations soient encouragés dans leurs actions.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous le 10 janvier 2020 pour la cérémonie des vœux.

*Le Maire
Jean-Louis BELLAY*

Les décisions du Conseil Municipal

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

Le six décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Sébastien MONSIMER - Nicole ROMARIE - Gilbert DELLIÈRE - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excuse(s): Laurent RAGUIN

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation de compte rendu de la séance précédente
- Suppression du point devis cimetièrè
- Tarifs Salle des Fêtes/réfectoire/ caution propreté
- Convention RPI Participation financière
- Budget Commerce : admission en non-valeur Mme Houdayer
- Devis travaux cloche de l'église et abat-son
- Demande de subvention 2019 pour réfection du clocher de l'église

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2018

Le conseil approuve le compte rendu de la séance dernière

2. Suppression du point devis cimetièrè

Le conseil approuve la suppression de ce point.

3. Tarifs Salle des Fêtes / Réfectoire / Caution Propreté

M. Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, du réfectoire et de la cuisine pour l'année 2019.

4. Convention RPI Participation financière

Suite aux échanges avec les élus de la commune de Maisoncelles, M. le Maire propose de reconduire les modalités de participation financière des années précédentes. Le calcul est basé sur les charges de personnel des ATSEM, le déficit de fonctionnement du service garderie périscolaire des enfants, les charges salariales et le coût de fonctionnement affectés aux NAP. Le montant est ensuite divisé par le nombre total d'enfants scolarisés et multipliés par le nombre d'enfants du Bignon du Maine scolarisés à la rentrée 2017.

M. Le Maire propose de verser une participation de 6 782.90 € à la commune de Maisoncelles du Maine. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette participation.

5. Budget Commerce : Admission en non-valeur : Mme HOUDAYER

Mme QUEMENER Véronique Trésorière présente un état des pièces irrécouvrables portant le numéro 911585031 à la date du 22 aout 2013 concernant le non-paiement de loyers pour une somme de 109.20 € par Mme HOUDAYER Jeannine,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les états de produits irrécouvrables dressés par Madame la Trésorière sur les années 2009,
pour le motif suivant :- poursuites infructueuses/ insolvabilité

Année 2009	Montant 109.20 €
------------	------------------

ET, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais légaux et règlementaires.

Le Conseil Municipal décide :

. d'admettre en non-valeur la somme de 109.20 €

. d'imputer la somme correspondante sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6541.

6. Devis Travaux Clocher de l'église et abat-son

Un devis a été demandé à l'entreprise PESCHE de Meslay du Maine pour la réfection du clocher de l'église, ainsi qu'à l'entreprise d'échafaudage LOCATECH

M. Le Maire indique que le total des devis des entreprises Dominique PESCHE et LOCATECH s'élève à 40 499.52 HT soit 48 599.42 TTC (article 2313).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ces devis et autorise M. Le Maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

7. Demande de subventions 2019 pour réfection du clocher de l'église

M. Le Maire propose concernant la réfection du clocher de l'église de demander l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du programme « restauration du patrimoine public de caractère » de la Région avec le Pacte de la Ruralité et de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

Dépenses estimées à		En € HT	Recettes estimées à		En € HT
			Conseil départemental : programme restauration du patrimoine public de caractère (30%)	12 148.85 €	
			Région Pacte Ruralité (30%)	12 148.85 €	
			DETR (20%)	8 099.90 €	
			Commune (autofinancement)	8 101.92 €	
Entreprise PESCHE	24 747.02 €				
Entreprise LOCATECH	15 752.50 €				
total		40 499.52 €	total	40 499.52 €	

Le Conseil Municipal, valide après délibération et à l'unanimité, ces demandes de subvention.

► **Commission Culturelle Jeunes :**

Le conseil d'école s'est réuni le 20 novembre 2018.

Cette année 38 élèves ont fait leur rentrée sur Maisoncelles et 42 sur Le Bignon soit 80 élèves.

Certains parents de Maisoncelles ont fait une demande pour un accompagnement des enfants à la sortie du car, cette demande a été accordée et désormais les enfants sont placés dans le car pour éviter les débordements.

La mairie a été remerciée pour les travaux de VMC.

Pour financer le voyages scolaires, des ventes de viennoiseries et de pizzas ont bien fonctionné, tout le monde a bien participé.

M. Le Maire rencontre l'inspecteur d'académie le 20 décembre, pour discuter des effectifs à la prochaine rentrée.

Un problème d'infiltration d'eau a été remarqué sous la salle des fêtes, des conseils vont être demandés à l'entreprise REMON.

► **Commission Voirie :**

Après les travaux d'enduits, le balayage n'a toujours pas été fait.

Les données de la CCPMG par rapport au radar pédagogique qui avait été installé vont être communiquées prochainement.

Concernant les travaux de sécurisation du bourg, la commune doit s'inscrire dans le plan de réalisation avec la CCPMG, réalisable dans 2 ans.

La commune a été remerciée pour les travaux d'élagage des chemins.

8. Questions diverses

► Suite à la réforme de la gestion des listes électorales à partir du 1^{er} janvier 2019, la mise en place des commissions de contrôle nécessite la nomination de délégués :

Mickaël DUCHEMIN – Sébastien MONSIMER – Gilbert DELLIÈRE - Roselyne GASNIER

► M. et Mme COSNARD a fait une proposition d'achat pour le terrain de 270 m2 derrière la mairie pour un prix de 6000 € net vendeur.

► M. Gilbert DELLIÈRE a fait une proposition d'achat pour le terrain du « cimetière des Clavières » de 350 m2 pour un prix de 3500 € net vendeur.

Le conseil municipal délibèrera sur ces sujets en janvier.

► L'agent communal Joël FOUQUET a averti la commune de son intention de faire valoir ses droits à la retraite au 31/12/2018. Il va falloir prévoir son remplacement.

► La soirée des vœux du maire est fixée au vendredi 4 janvier 2019.

► La prochaine réunion du conseil est prévue le 10 janvier 2019.

SÉANCE DU 10 JANVIER 2019

Le dix janvier deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Laurent RAGUIN - Mickaël DUCHEMIN - - Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excuse(s): Marie-Laure HARDY - Michelle BOUE

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2018
- Remplacement adjoint technique cantine
- Subventions aux associations
- Vente parcelle 930 à M. Mme COSNARD/LANDRY
- Vente terrain du cimetière de la Fontaine au Bac à M. DELLIERE Gilbert

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2018

Le conseil approuve le compte rendu de la séance dernière.

Le maire demande l'inscription des points suivants à l'ordre du jour :

- ▶ point 6 : Amende pour incivilité à l'espace Propreté
- ▶ point 7 : Demande de Subvention Fonds de Concours
- ▶ point 8 : Recrutement adjoint technique contractuel

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription desdits sujets à l'ordre du jour.

2. Remplacement adjoint technique cantine

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêt de travail de l'agent en poste Mme PARSEHOGLOU Murielle jusqu'au 21/12/2018,

Vu la prolongation de l'arrêt de travail de Mme PARSEHOGLOU Murielle jusqu'au 12/01/2019

Vu l'article L 231 du Code électoral précisant qu'un conseiller municipal peut être embauché au titre d'une activité saisonnière ou occasionnelle,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique en remplacement de l'agent en arrêt pour une période allant du 13 décembre 2018 au 12/01/2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de ravitaillement, préparation des repas, ménage, vaisselle, à la cantine, ainsi que le ménage des bâtiments communaux, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27h30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347.

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

M. Louis MAHE n'a pas pris part à la délibération.

3. Subventions aux associations et adhésion Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote l'attribution des subventions comme suit :

UDAF	30,00 €
------	---------

SPA	104.10 €
Ecole privée Meslay (Sacré Cœur) OGEC - Participation au fonctionnement plafonnée à 1 000 €	1000,00 €
Prévention routière	20,00 €
Club de la Joie	100,00 €
AFN	50,00 €
AMB	120,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	46,00 €
Groupement de défense contre les organismes nuisibles de LE BIGNON DU MAINE	130,00 €
Association de pêche	120,00 €
Fondation du Patrimoine	55,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 775.10 €

4. Vente Parcelle 930 à M.Mme COSNARD/LANDRY

Suite à la demande d'acquisition de M. et Mme COSNARD/LANDRY, pour l'acquisition de la parcelle 930 d'une superficie de 270 m², située derrière la mairie, et appartenant à la commune du Bignon du Maine pour la somme de 6000 € TTC net vendeur,

le conseil municipal après délibération, valide la vente à M. COSNARD/LANDRY au prix de 6000 € TTC net vendeur.

5. Vente terrain du cimetière « La Fontaine au Bac » à M. et Mme DELLIERE

Suite à la demande d'acquisition de M. et Mme DELLIERE Gilbert pour le terrain du cimetière de « la Fontaine au Bac », d'une superficie de 350 m² au prix de 3500 € TTC net vendeur.

le conseil municipal après délibération, valide la vente à M. et Mme DELLIERE Gilbert au prix de 3500 € TTC net vendeur.

M. Gilbert DELLIERE n'a pas pris part à la délibération.

6. Forfait d'intervention pour incivilités à l'Espace Propreté

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la recrudescence des incivilités, telles que les dépôts sauvages d'ordures ménagères.

Il est ainsi proposé d'instaurer un forfait d'intervention sur le domaine public lié à l'enlèvement de ces dépôts sauvages constatés sur le domaine communal. Cette amende sera facturée lorsque les auteurs de ces incivilités auront été identifiés.

Conformément aux articles L22121 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2015-337 du 25 mars 2015,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la collectivité, et qu'il paraît anormal de faire payer à tous les incivilités de quelques-uns, il convient de fixer un prix pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage et le nettoyage des lieux.

Ces actes d'incivilités et le manque de respect notoire exposent donc les contrevenants au règlement des frais de nettoyage, à hauteur de 70 €.

Le conseil municipal après délibération, valide l'instauration de ces frais

7. Demande de subvention Fonds de Concours/ CCPMG

Travaux d'accessibilité de l'église sur la porte latérale

Travaux d'acoustique à la salle des fêtes

Travaux de Ventilation Mécanique Contrôlée à l'école

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT
Accessibilité église	2 588.75€		
Acoustique SDF	29 172.52€		
VMC école	1 987.09€		
		Fonds concours CCPMG 40%	13 499.34 €
		Autofinancement	20 249.02 €
TOTAL	33 748.36 €	TOTAL	33 748.36 €

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 13 499.34 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

d'approuver l'opération " accessibilité de l'église / aménagement acoustique salle des fêtes / VMC école ", telle que décrite ci-dessus,

de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 499.34€, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020, d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir,

de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité cette demande de subvention.

8. Recrutement adjoint technique contractuel

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le départ à la retraite le 01/01/2019 de l'agent titulaire du poste,

Vu la vacance actuelle du poste,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien sur la commune, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 386.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

► **Commission Culturelle Jeunes :**

L'agent du service restauration scolaire étant en arrêt de travail, M. Louis MAHE assure le remplacement depuis le 13 décembre 2018.

La rentrée scolaire 2019/2020 se prépare déjà, les familles souhaitant inscrire leurs enfants au RPI Le Bignon du Maine /Maisoncelles peuvent le faire dès maintenant, soit à la mairie soit directement auprès des enseignants.

► **Commission bâtiment :**

L'entreprise PESCHE a commencé les travaux sur l'église mardi 8 janvier, l'échafaudage est installé pour 2 mois ½ de travaux.

Concernant les fissures au réfectoire, le protocole entre les diverses parties n'a pas encore été adressé. Un compromis a par contre été signé entre la commune et M. CHAUDET, par l'intermédiaire de notre expert M. AUBERT ; M. CHAUDET accepte de verser en dédommagement à la commune la somme de 5000 € sur les 8254 € qui devaient rester à la charge de la commune.

► **Commission Voirie :**

Entre le 12 et le 26 novembre 2018 un radar pédagogique a été installé sur la commune, route de Meslay du Maine afin d'y contrôler la vitesse en agglomération. Il en résulte après un passage d'environ 1000 véhicules par jour, que la vitesse moyenne a été de 53 km/h la 1^{ère} semaine et de 53 km/h la seconde, avec une vitesse maximum enregistrée de 112 km/h.

9. Questions diverses

► **Fibre Optique :**

L'armoire pour la fibre optique va être installée prochainement, les tranchées ont commencé rue du Lin Le Maire rappelle qu'il est impératif d'élaguer les branches et arbres susceptibles de gêner à la bonne installation des lignes pour la fibre.

► La commission Voirie continue ses démarches auprès des particuliers, notamment en campagne ; les endroits les plus difficiles à élaguer doivent être répertoriés afin d'en informer Orange qui peut intervenir.

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2019

Le sept février deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Louis MAHE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excuse(s): Bertrand LANDELLE - Sébastien MONSIMER

Absent(s) non excusé(s) : Nicole ROMARIE

Assistait également : Sylvie HUNAULT, Adjoint administratif

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 janvier 2019
- Non validation du transfert de la MARPA de Val du Maine à la CCPMG
- Compétence Culture - Modification des statuts de la CCPMG
- Convention fourrière
- Devis cimetière suite reprise concessions / SARL Normand
- Devis passerelle église / SARL Pesche
- Devis Barillets de sécurité Salle des Fêtes et école / SARL Maline
- Participation classes de neige et mer Ecole La Bignone
- Devis Monument aux Morts et cavurnes au cimetière communal / SARL Normand

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 janvier 2019

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance dernière.

Le Maire demande l'inscription des points suivants à l'ordre du jour :

- ▶ point 8 : Participation classes de neige et de mer Ecole la Bignone
- ▶ point 9 : Devis Monument aux Morts et Cavurnes au Cimetière Communal / SARL NORMAND

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription desdits sujets à l'ordre du jour.

2. Non validation du Transfert de la MARPA de Val du Maine à la CCPMG

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17 ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu l'arrêté n° 2008-P 320 du 13 mars 2008, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ,

Vu la délibération de la Communauté de Communes portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la Marpa au 1^{er} mai 2019 à la CCPMG et de modifier comme suit les statuts de la CCPMG :

Extrait des statuts actuels (2017)	Modifications à compter du 1 ^{er} MAI 2019
<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p>Paragraphe existant :</p> <ul style="list-style-type: none">÷ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.÷ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.÷ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.	<p>II – Services à la population, enfance, jeunesse et personnes âgées ou personnes dépendantes</p> <p>c) Personnes dépendantes/ personnes âgées/ santé de proximité</p> <p>La Communauté de Communes élabore et coordonne toute politique tendant à répondre aux besoins des populations. Elle participe également à des actions concertées d'intérêt communautaire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p>Paragraphe modifié :</p> <ul style="list-style-type: none">÷ L'analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs sociaux de la Communauté de Communes.÷ Le SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) dont la gestion est confiée au CIAS.÷ <u>La Marpa (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) situé à Val du Maine dont la gestion est confiée au CIAS</u>÷ Les études et actions visant à favoriser le maintien, le développement des services de santé et l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), notamment par la création d'un pôle santé composé d'une ou plusieurs antennes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 8 abstentions ;

- Ne valide pas le transfert de la Marpa située à Val du Maine à la CCPMG

- N'approuve pas la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez telle que présentée ci-dessus.

3. Compétence Culture – Modification des statuts de la CCPMG

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17 ;

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu l'arrêté n° 2008-P 320 du 13 mars 2008, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du

Pays de Meslay-Grez ,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 18 décembre 2018 visée par la préfecture le 8 janvier portant modification des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Il est proposé au Conseil municipal la validation de la prise de compétence « Elaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire » et de modifier donc comme suit les statuts de la CCPMG :

Extrait des statuts actuels (2017)	Modifications à compter du 1 ^{er} janvier 2019
<p>III – Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire</p> <p>a) Culture</p> <p>1- L'action culturelle :</p> <p>La Communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p><u>Paragraphe supprimé :</u></p> <p>Les manifestations susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble des habitants de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et qui sont organisées soit par la Communauté de communes, soit par des tiers avec un soutien financier de la Communauté de communes ou avec mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.</p>	<p>III – Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, médico-sociaux éducatifs d'intérêt communautaire</p> <p>a) Culture</p> <p>1- L'action culturelle :</p> <p>La Communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire.</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p><u>Paragraphe remplacé par :</u></p> <p>L'élaboration d'une programmation culturelle annuelle ayant un rayonnement communautaire (saison culturelle conventionnée avec le Conseil Départemental). L'accompagnement possible de la Communauté de communes auprès d'associations culturelles du territoire (accompagnement financier et/ou mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la Communauté de communes.</p>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 7 voix pour et 1 abstention ;

- Valide la prise de compétence culture comme proposé

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez telle que présentée ci-dessus,

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

4. Convention fourrière

Suivant les textes en vigueur, la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire. Il n'est pas toujours possible de respecter cette obligation, c'est pourquoi la Fourrière Départementale met à notre disposition des locaux adaptés aux règles et obligations sanitaires contrôlés par la DDCSPP. Le fonctionnement de cette Fourrière Départementale, sise à Laval, est confié à la Société protectrice des Animaux qui par délégation de service

public en assure également la gestion. Le financement est assuré par les Communes et calculé de la façon suivante :

0,33 €/habitant soit 114.84 €.

En l'absence de convention dument validée (au plus tard le 31 mars 2019), la SPA se réserve le droit de ne plus accueillir, au Titre de la Fourrière Départementale les animaux provenant de notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après délibération valide cette convention

5. Devis Cimetière suite reprise concessions / SARL NORMAND

Suite à la reprise des concessions par la commune dans le cimetière communal, l'entreprise NORMAND a fourni un devis :

. dépose et évacuation de monuments : 1 231.25€ HT soit 1 477.50 € TTC (cpte 61521)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce devis et autorise M. le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

6. Devis Passerelle église SARL PESCHE

L'entreprise PESCHE a fourni un devis concernant le remplacement des chemins de planches au-dessus des voûtes de l'église

Ce devis s'élève à 3836.05 € HT, soit 4 603.26 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce devis de travaux d'investissement (cpte 2313) et autorise M. le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

7. Devis Barillets de sécurité Salle des Fêtes et école / Sarl MALINE

L'entreprise SARL MALINE a fourni des devis concernant la fourniture de barillets de sureté pour la salle des fêtes et l'école.

Ces devis s'élèvent à 1 416.12 € HT, soit 1 699.34 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ces devis d'investissement (cpte 2313) et autorise M. le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

8. Participation classes de neige et de mer Ecole La Bignone

L'école publique La Bignone sollicite une participation de la commune concernant la classe de neige pour les enfants de CM1-CM2, (5 élèves concernés domiciliés au Bignon du Maine) et la classe de mer pour les enfants de CE1-CE2 (4 enfants concernés domiciliés au Bignon du Maine).

La répartition du coût se fait sur la base d'un tiers entre les familles, l'association de parents d'élèves et les communes du Bignon du Maine et Maisoncelles du Maine au prorata des élèves domiciliés sur chaque commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 600 € (5 enfants x 120 € pour la classe de neige et 440 € (4 enfants x 110 €) pour la classe de mer, soit une subvention totale de 1040 € qui sera inscrite sur le budget 2019.

9. Devis Monument aux Morts et cavurnes au Cimetière Communal / SARL NORMAND

La SARL NORMAND a fourni des devis concernant la restauration du Monument aux Morts ainsi que la pose de cavurnes.

. pose de 5 cavurnes : 1 020.83 € HT soit 1 225.00 € TTC (cpte 2313)

. restauration du Monument aux Morts : 4 097.92 € HT soit 4 917.50 € TTC (cpte 231)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ces devis d'investissement et autorise M. le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

► **Commission Culturelle Jeunes :**

La classe de CM1CM2 part en classe de neige du 11 au 22 mars 2019

La classe de CE1CE2 part en classe de mer du 8 au 22 avril 2019

► **Commission bâtiment :**

. L'entreprise PESCHE poursuit les travaux de réfection à l'église.

. Projet de réaménager les 2 salles au rez de chaussée de l'espace culturel afin d'en faire des salles de réunion pour les associations, avec accessibilité pour handicapés – les travaux de démolition pourraient être faits par des bénévoles, des devis vont être demandés afin de prévoir une somme au budget 2019.

. Les tuffeaux des 2 fenêtres de l'église sont en très mauvais état, un devis de réparation va être demandé afin d'en chiffrer le coût.

► **Commission Voirie :** RAS

10. Questions diverses

► La commune possède la licence IV pour les débits de boisson, s'informer auprès du Tribunal de Grande Instance de durée de validité, et de la formation nécessaire pour la conserver.

► Prochaine réunion du Conseil le Jeudi 28 Mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

Le vingt-huit mars deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Louis MAHE - Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Vote des comptes administratifs 2018
- Approbation des comptes de gestion 2018
- Vote des budgets primitifs 2019 et affectation des résultats 2018
- Dissolution du budget Commerce et reprise des résultats 2018
- Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique
- Vente Maison 5 allée des Pêcheurs
- Vote des taux d'impôts directs locaux 2019

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2019

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière

2. Vote des comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs 2018 sont présentés. Il en ressort les résultats de clôture suivants en section de fonctionnement et d'investissement :

Annexe Commerce - Budget HT

Section fonctionnement	- 1 683.94 €		
Section d'investissement	39 026.29 €	Résultat de clôture	37 342.35 €

Annexe Lotissement - Budget HT

Section fonctionnement	19 521.22 €		
Section d'investissement	- 121 592.13 €	Résultat de clôture	- 102 070.91 €

Commune - Budget TTC

Section fonctionnement	268 032.54 €		
Section d'investissement	- 26 951.36 €	Résultat de clôture	* 241 081.18 €

*hors restes à réaliser

Sous la Présidence de M. LANDELLE Bertrand et hors présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2018 Commune et annexes Commerce, Lotissement.

3. Approbation des comptes de gestion 2018

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets Commune, et donne autorisation au conseil municipal d'approuver le compte de gestion des budgets annexes Commerce, Lotissement.

4. Vote des budgets primitifs 2019 et Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les budgets primitifs 2019 comme suit :

	Section	Investissement	Fonctionnement
Annexe Lotissement	Dépenses	267 948.10 €	186 192.19 €
	Recettes	267 948.10 €	186 192.19 €
Commune	Dépenses	315 523.33 €	518 450.24 €
	Recettes	315 523.33 €	518 450.24 €

Vote l'affectation de résultat (Article 1068) pour la somme de 30 657.36 €
(30 657.36 € = résultats investissts 2018 : 26 951.36 € + RAR 2018 : 3706 €)

	Section	Investissement	Fonctionnement
Commerce	Dépenses	39 026.29 €	1 683.94 €
	Recettes	39 026.29 €	1 683.94 €

5. Dissolution du budget Commerce et Reprise des résultats 2018

Faisant suite à la vente du commerce le 2 mai 2018,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget commerce,

Décide de procéder à la dissolution du budget commerce au 31/12/2019,
Vote le transfert de l'actif et du passif au budget principal,
Vote l'affectation d'excédent d'investissement de 39.026.29 € au 1068 du budget principal.

6. Modification temps de travail du poste d'adjoint technique

M. le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs pour 26 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu du recrutement prévu, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi de 26 heures et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, (à raison de 35 heures hebdomadaires) et précise que le Comité Technique Paritaire consulté à ce sujet a émis un avis favorable le 08/03/2019.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . approuvent la suppression à compter du 01/04/2019 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 26 heures hebdomadaires,
- . approuvent la création à compter du 01/04/2019 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- . imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012,
- . chargent M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

7. Vente Maison 5 Allée des Pêcheurs

La maison de bourg, à rénover, sise 5 Allée des Pêcheurs, comprenant 4 pièces + un grenier aménageable a été proposée à la vente par la commune pour la somme de 15000 € négociables, net vendeur.

Suite à une proposition d'achat faite à l'Étude Immobilière Martin de Meslay du Maine, le conseil municipal valide la vente pour un prix de 12 000 € net vendeur, et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour les démarches à venir.

8. Vote des taux des impôts directs locaux 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment,

L'article L.2121-29 et les articles L.23321-1 et suivants,

Vu le code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Le Bignon du Maine,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- . la taxe d'habitation,
- . la taxe foncière sur les propriétés bâties
- . la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de voter, sans augmentation, les taux d'imposition de 2019 comme suit :

- . Taxe d'habitation 23.57 %
- . Taxe foncière sur le bâti 32.56 %
- . Taxe foncière sur le non-bâti 48.18 %

► Commission Culturelle Jeunes :

Le conseil d'école a eu lieu mardi 26 mars. Actuellement 80 élèves sont scolarisés sur le RPI

A la rentrée prochaine pas de fermeture de classe, malgré un effectif de 74 élèves.

Un courrier avait été envoyé aux familles dont les enfants seraient susceptibles de venir sur le RPI, car le problème se reposera l'année prochaine.

Mme Théard, classe de CE a fait connaître sa décision de faire valoir ses droits à la retraite en juin.

Le séjour des CM en classe de neige s'est bien déroulé, les enfants ont bien skié. Grace aux différentes actions menées pour récolter des fonds, et à la participation des mairies et de l'AMB, ce séjour de 10 jours n'a coûté que 202 €/enfant aux familles.

Les classes de CE partent en mai en classe de mer à Primer-Trégastel.

► **Commission bâtiment :**

. L'entreprise PESCHE continue les travaux de l'église.

► **Commission Voirie :**

. Bertrand Landelle et Julien Delais de la CCPMG ont fait le tour des chemins, afin de valider les travaux à effectuer.

. L'égoutage sur les voies communales pour le passage de la fibre optique a été réalisé.

. L'armoire fibre, initialement installée rue du Lin, va être déplacée rue de la Forge.

10. Questions diverses

► **Règlement salle des Fêtes :**

Une modification du règlement de la salle des fêtes est prévue, les cautions seront augmentées, cela s'avère nécessaire suite aux dégradations qui avaient eu lieu lors des locations de fin d'année.

► Nous sommes toujours en recrutement d'un adjoint technique pour un poste de 35 heures.

► Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

► Prochaine réunion du Conseil le Jeudi 25 avril 2019

SEANCE DU 23 MAI 2019

Le vingt-trois mai deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Louis MAHE - Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU -

Secrétaire de séance : Constance THIREAU

Absent(s) excuse(s) : Gilbert DELLIÈRE

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

- Ajout point 7 Subvention au Comité des Fêtes pour les décorations de Noël

- Changement d'opérateur de transmission pour la démat des actes budgétaires et réglementaires

- Décision modificative Budget Lotissement

- Décision modificative Budget Commune

- Décision modificative Budget Commerce

- Affectation Résultats 2018

- Subvention au Comité des Fêtes pour les décorations de Noël

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2019

Le compte rendu de la séance dernière est approuvé

Le maire demande l'inscription du point suivant à l'ordre du jour :

► point 7 : Subvention au Comité des Fêtes pour les Décorations de Noël.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription dudit sujet à l'ordre du jour.

2. Changement d'opérateur de transmission pour la dématérialisation des actes budgétaires et réglementaires

Suite à la proposition du Centre de Gestion 53, le Conseil municipal décide de changer d'opérateur de transmission pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, décide d'adhérer à l'opérateur « ADULLACT » via son dispositif S2LOW par l'intermédiaire du CDG 53, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention établie le 9 juillet 2010 et à résilier le contrat actuel avec Xbus via SRCl.

3. Décision modificative Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
011/6045 Achat d'études	1 300,00 €	042/7133 Transfert entre sections	647,85 €
65/6522 Reversement de l'excédent au BP	-652,15 €		
<i>Total</i>	<i>647,85 €</i>	<i>Total</i>	<i>647,85 €</i>

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
040/3355 Transfert entre sections	647,85 €	16/168748 Emprunts	647,85 €
<i>Total</i>	<i>647,85 €</i>	<i>Total</i>	<i>647,85 €</i>

4. Décision modificative Budget Commune

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	-37 294,00 €	002 Excédent reporté	-37 294,00 €
023 Virement à la section d'investissement	-652,15 €	75/7551 Excédent des budgets annexes	-652,15 €
<i>Total</i>	<i>37 946,15 €</i>	<i>Total</i>	<i>37 946,15 €</i>

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
		10/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	37 294,00 €
730/2315 Immobilisations en cours	-1 560,00 €	20/2031 frais d'études	-1 560,00 €
27/276348 Autres immobilisations financières	647,85 €	021 Virement de la section de Fonctionnement	1 732,29 €
		021 Virement de la section de Fonctionnement	-652,15 €
041 Opérations patrimoniales	1 560,00 €	041 Opérations patrimoniales	1 560,00 €
001 Déficit reporté	-3 706,00 €		
Total	37 941,85 €	Total	38 374,14 €

5. Décision modificative Budget Commerce

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante

CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
001 Déficit reporté	-39 026,29 €	001 Excédent reporté	39 026,29 €
10/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	39 026,29 €	10/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	-39 026,29 €
Total	0.00 €	Total	0.00 €

6. Affectation Résultats 2018

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote l'affectation de résultat (Article 1068) pour la somme de 67 951.36 €.

7. Subvention au Comité des Fêtes pour les décorations de Noël

Suite aux dégradations qui ont eu lieu sur la commune lors des fêtes de fin d'année, et qui ont causé la perte de nombreuses décorations de Noël, M. le Maire propose de verser une subvention de 550 € au Comité des Fêtes pour les Décorations de Noël.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accorder cette subvention de 550 €.

► Commission Culturelle Jeunes :

Le prochain conseil d'école est fixé au 4 juin.

Les enfants des classes de CE sont partis une semaine en classe de mer et ont pu profiter des activités proposées à Primel Trégastel.

Mme Théard, professeur des écoles de la classe CE part à la retraite en cette fin d'année scolaire, l'AMB propose de faire un cadeau commun et demande de subvention de 100-150 €.

La fête de l'école est fixée au 29 juin.

► Commission bâtiment :

L'entreprise VEILLE a terminé les travaux d'accessibilité à l'église.

Les travaux du clocher prévus cette année vont être repoussés en 2020 afin de pouvoir obtenir la

subvention du Département, celui-ci n'accorde en effet que 2 subventions tous les 3 ans.

La question se pose également de savoir s'il ne faudrait pas profiter de l'installation de l'échafaudage pour effectuer les travaux de maçonnerie qui semblent nécessaires ; des devis vont être demandés.

► **Commission Voirie :**

La commission a effectué la vérification de l'état des chemins communaux, elle a décidé de faire des enduits sur une partie de la voie communale de Mautaussant.

Le devis de marquage pour 7 passages piéton, et 3 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite s'élève à 1000 €.

► **Commission fleurissement :**

Lundi dernier l'équipe de bénévoles et le nouvel agent technique ont effectué diverses plantations pour le fleurissement de la commune.

8. Questions diverses

► Le contrat de location du copieur de la mairie arrive à échéance, un nouveau copieur sera livré en juin.

► La signature de l'acte de vente avec Mayenne Habitat, pour la parcelle dans le lotissement Le Tertre est fixée au lundi 3 juin chez Me Laubretton.

► Le contrat de travail concernant l'agent technique de la cantine se termine fin juin ; la commune recherche une personne intéressée pour un contrat de 20 heures.

► L'ordre du jour est épuisé à 21h45.

► Prochaine réunion du Conseil le Jeudi 27 juin 2019.

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Le vingt-sept juin deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Louis MAHE - Sébastien MONSIMER - Gilbert DELLIERE

Secrétaire de séance : Nicole ROMARIE

Absent(s) excuse(s) : Marie-Laure HARDY - Constance THIREAU

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Recrutement d'un agent contractuel à la cantine
- Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2019

Le compte rendu de la séance dernière est approuvé.

Le Maire demande l'inscription du point suivant à l'ordre du jour :

point 7 : Groupement de commandes avec la CCPMG pour l'achat de défibrillateurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription dudit sujet à l'ordre du jour.

2. Recrutement d'un agent contractuel à la cantine

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Dans l'attente de la décision du Comité Médical concernant la prolongation de l'arrêt longue maladie de l'agent titulaire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique en remplacement de l'agent en arrêt pour une période allant du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de ravitaillement, préparation des repas, vaisselle, ménage au réfectoire et à l'école, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

3. Tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2019/2020

M. Le Maire ne propose pas d'augmentation pour cette rentrée :

Enfant.....3.74 € Adulte..... 5.42 €

(pour information : tarifs 2018/2019 repas enfant 3.74 €, repas adulte 5.42 €).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces tarifs.

4. Travaux de réfection de l'Espace Culturel

M. Le Maire propose la réfection des salles de l'Espace Culturel, afin que les associations puissent disposer de salles convenables pour leurs réunions.

Des devis ont été demandés aux entreprises.

DEPENSES	En € HT	En € TTC
Sarl Pierre REMON Sols	9.256.70	11.108.04
Sarl Maline Yannick Menuiseries extérieures	1.567.97	1.881.56
Xavier GUESNERIE Electricité/Cloisons/Placo/plomberie	12.944.08	15.532.90
TOTAL	23.768.75	28.522.50

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ces devis, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

5. Demande de subvention Fonds de Concours CCPMG

Travaux monuments aux morts Sarl Normand
Marbrerie cavurnes Sarl Normand
Pose Barillets à la Salle des Fêtes Sarl Maline
Passerelle église Sarl Pesche
Travaux réfection de l'Espace Culturel

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		Fonds de concours 2019	
DEPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT
SARL NORMAND monument aux morts	4 097,92 €		
SARL NORMAND Marbrerie cavurnes	1 020,83 €		
SARL MALINE Brillets SDF	1 416,12 €		
SARL PESCHE Passerelle église	3 836,05 €		
SARL Pierre REMON Espace culturel /sols	9 256,70 €		
SARL Yannick MALINE Espace culturel/menuiseries	1 567,97 €		
Xavier GUESNERIE Espace culturel /électricité/menuiserie	12 944,08 €		
		Restes Fonds de Concours	8 500,66 €
		Autofinancement	25 639,01 €
TOTAL	34 139,67 €	TOTAL	34 139,67 €

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020 adopté en Conseil communautaire le 28 mars 2017 puis modifié par le conseil communautaire en date du 27 mars 2018, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 – 2020 à hauteur de 8500.66 €.

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver l'opération " Réfection Monument aux Morts, marbrerie Cavurnes, pose de barillets de sécurité salle des fêtes, réfection passerelle église, réfection Espace culturel ", telle que décrite ci-dessus,

de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8500.66 € s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,

d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir

de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

de donner tout pouvoir à M. le Maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

6. Demande de subventions Réfection Monument aux Morts

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

dépenses estimées	en € HT	recettes estimées	en € HT
Sarl NORMAND	4 097,92 €	ONAC 20 %	800,00 €
		Souvenir Français 20 %	800,00 €
		Fonds de concours 40 %	1 639,16 €
		commune (autofinancement)	858.76 €
total	4 097,92 €	total	4 097,92 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande de subventions et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

7. Adhésion au groupement de commandes de la CCPMG pour l'achat de défibrillateurs

En vue de l'obligation de disposer d'un défibrillateur dans les ERP, Etablissement recevant du public, et suite à la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez concernant l'achat de défibrillateurs en groupement de commandes,

le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la commune à adhérer au groupement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces inhérentes au dossier.

► Commission Culturelle Jeunes :

Au conseil d'école du 4 juin a été évoqué le problème des effectifs, les classes sont maintenues pour la prochaine rentrée mais il serait bien que de nouvelles familles rejoignent le RPI pour la rentrée 2020.

Les enfants des classes de CE et CM ont passé d'excellents séjours en classe de mer et de neige.

Mme Théard, professeur des écoles de la classe CE part à la retraite en cette fin d'année scolaire,

Elle sera remplacée par 2 professeurs stagiaires.

La fête de l'école est fixée au 29 juin.

► Commission bâtiment :

Fissures réfectoire : le protocole d'accord pour les travaux de réfection sera signé le lundi 1^{er} juillet,

Le début des travaux avec l'injection de résine est prévu le 12 août.

Eglise : L'entreprise VEILLE va faire une étude pour la réfection des tuffeaux et présentera un devis.

► Commission Voirie :

Le fauchage des accotements sur les voies communales et les lagunes a été réalisé le 3 juin par l'entreprise REMOND.

La signalisation pour les 7 passages piétons, et 3 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite a été faite le 19 juin. Le point à temps sera fait courant juillet.

8. Questions diverses

► La commune est à la recherche d'un agent technique pour la cantine, pour un poste de 21h annualisées soit 28 heures en temps scolaire.

► L'ordre du jour étant épuisé à 22h, la séance est levée.

► Prochaine réunion du Conseil le Jeudi 29 août 2019

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-six septembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Laurent RAGUIN - Marie-Laure HARDY - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Louis MAHE - Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE

Secrétaire de séance : Mickaël DUCHEMIN

Absent(s) excuse(s) : Nicole ROMARIE

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Validation tableau des emplois et de l'effectif de la commune

1. Approbation du compte rendu de la séance 27 juin 2019

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

2. Validation tableau des emplois et de l'effectif de la commune

M. Le Maire rappelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

de valider le tableau des emplois et effectifs de la commune pour confirmer et préciser les créations des emplois antérieurs.

Tableau des emplois et effectifs de la commune			
CADRE D'EMPLOIS OU EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	CATEGORIE	EFFECTIFS
Adjoint Administratif	31 h	C	1
Adjoint Technique	28 h	C	1
Adjoint Technique	35 h	C	1

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau des emplois et effectifs de la commune.

► **Commission Culturelle Jeunes :**

La rentrée scolaire s'est faite avec 48 élèves sur le Bignon, 28 CE1-CE2 et 20 CM1-CM2 répartis différemment le matin et l'après-midi. M. Labasque est chargé des CM et la classe des CE est assurée par 2 professeurs stagiaires.

. la cantine est assurée par une nouvelle agent technique Mme Stéphanie RUAUD qui a pris ses fonctions à la rentrée, M. le Maire remercie M. Louis MAHÉ qui l'a assistée pendant sa première semaine.

► **Commission bâtiment :**

Au réfectoire, les travaux d'injection de résine expansive sous les 5 pieux ont été réalisés par l'entreprise URETEK mi-août, à la suite l'entreprise DUBOIS est intervenue pour le traitement des fissures extérieures et des points singuliers ; il faut maintenant attendre 12 mois pour voir les résultats. En juillet 2020 l'entreprise DUBOIS fera la remise en état : menuiseries, plâtrerie, peinture et ravalement de façade.

A l'église, les travaux envisagés de couverture du clocher et abat-son, ainsi que la maçonnerie nécessitent la mise en place d'une procédure adaptée, car les travaux sont supérieurs à 25.000 €. Il est donc nécessaire de prendre un architecte pour la réalisation d'un dossier de consultation avec appel d'offre.

► **Commission Voirie :**

La commission régionale de Fleurissement est passée dans la commune le 3 juillet, M. Bertrand LANDELLE leur a fait visiter la commune, celle-ci est encouragée à continuer son fleurissement.

Le point à temps a été réalisé fin juillet par l'entreprise Colas.

Les enduits ont été faits mi-septembre sur le VC 201 de Montaussant.

Le Département est intervenu sur le chemin du Fay afin de le remettre à niveau suite aux travaux sur la RD 20.

Le Carrefour de « La Hobette » a été sécurisé, la démolition de la maison permet une meilleure visibilité.

3. Questions diverses

► M. Alain Rocton, agent communal est depuis le 16 septembre le nouveau responsable de la salle des fêtes, pour vos besoin de location, contactez la mairie.

► Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

M. le Maire souhaite s'entretenir individuellement avec chaque conseiller afin de dresser un bilan.

► Le recensement sur la commune est prévu du 17 janvier au 16 février. Merci de réserver un bon accueil à l'agent nommé par la mairie : Mme Sylvie HUNAULT.

► Notez sur vos agendas la date du repas CCAS : le 24 novembre prochain

► Les personnes intéressées par la mise en beauté du bourg pour Noël sont invitées à la première réunion de préparation des décorations de Noël le lundi 1^{er} octobre à 20 h à l'Espace Culturel.

► Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

Le sept novembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BIGNON DU MAINE se sont réunis dans la salle de réunion, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Michelle BOUE - Mickaël DUCHEMIN - Sébastien MONSIMER - Constance THIREAU - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Mickaël DUCHEMIN

Absent(s) excuse(s): Nicole ROMARIE

Absent non excusé: Gilbert DELLIERE

Assistait également : Sylvie HUNAULT Adjoint administratif

1. Approbation du compte rendu de la séance 26 septembre 2019

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Le maire demande l'inscription du point suivant à l'ordre du jour :

► point 5 : Recrutement d'un élu comme agent contractuel - cantine

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'inscription dudit sujet à l'ordre du jour.

2. Décision modificative N° 2 Budget Lotissement

Il manque des crédits au chapitre 011

Dépenses Fonctionnement		Dépenses Fonctionnement	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
65	-9.36 €	011	9.36 €
Total	-9.36 €	Total	9.36 €

3. Tarif Location Salle des Fêtes et Réfectoire pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les tarifs de location de la salle des fêtes, du réfectoire et de la cuisine pour l'année 2020. Voir page 33.

4. Réhabilitation Espace Culturel / Demande de Subvention DETR

M. Le Maire propose dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Espace Culturel de demander l'aide de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2020.

Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

Dépenses estimées à	En € HT	Recettes estimées à	En € HT
Entreprise GUESNERIE	12 944.08 €	Fonds concours CCPMG (30%)	5 000.00 €
Entreprise MALINE	1 567.97 €	DETR (30%)	7 130.62 €
Entreprise REMOND	9 256.70 €	Commune (autofinancement)	11 638.13 €
	23 768.75 €	Total	23 768.75 €

Le Conseil Municipal, valide après délibération et à l'unanimité, cette demande de subvention

5. Recrutement d'un élu comme agent contractuel - cantine

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le non renouvellement du contrat de l'agent en poste et étant donné l'urgence du besoin de recruter pour le bon fonctionnement de la cantine scolaire,

*Vu l'article L 231 du Code électoral précisant qu'un conseiller municipal peut être embauché au titre d'une activité saisonnière ou occasionnelle,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide,
le recrutement d'un élu, comme contractuel dans le grade d'adjoint technique en remplacement de l'agent pour une période allant du 27 juin 2019 au 05 juillet 2019 et du 26 août 2019 au 6 septembre 2019 inclus ;
pour assurer les fonctions de ravitaillement, préparation des repas, ménage, vaisselle, à la cantine, ainsi que le ménage des bâtiments communaux, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21h.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

M. Louis MAHE n'a pas pris part à la délibération.

► **Commission Culturelle Jeunes :**

prochaine réunion du conseil d'école aura lieu le 12 novembre à Maisoncelles du Maine.

► **Commission bâtiment :**

*L'entreprise MALINE a fourni son devis, pour le changement des barillets des différentes portes de sécurité de la salle des fêtes et des portails extérieurs de l'école, il s'élève à 1165 €HT.
Concernant la rénovation de l'église, la commune va effectuer les travaux minimum nécessaires pour la mise en sécurité de l'église, de la toiture avec le scellement de certaines pierres de la façade, ainsi que la couronne en tuffeaux du clocher, un premier devis d'estimation s'élève à 110.000 €. Un appel d'offre est nécessaire avec le choix d'un architecte*

► **Commission Voirie :** RAS

6. Questions diverses

► *Suite à l'arrêt maladie de l'agent technique, la commune va recruter M. Jérôme PELTIER à compter du 12 novembre jusqu'au 20 décembre.*

► *Les fêtes de fin d'année approchent, l'installation des sapins est fixée au mardi 19 novembre.*

► *Les décorations de Noël seront installées à partir du vendredi 22 novembre dès 10h.*

► *La mise en lumière du bourg, suivi du marché de Noël avec la participation de la chorale du Buret est prévue le vendredi 6 décembre.*

► *Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 22 heures.*

► *Prochaine réunion du Conseil le Jeudi 5 Décembre 2019.*

Les réalisations 2014/2019

VOIRIE

2016 Aménagements des trottoirs rue du Lin, rue du Vassé et à l'espace propreté	5.023,38 TTC
2017 Enduits CR La Fauvelière	4.939,14 TTC
2018 Enduits CR La Beaumerie	3.418,80 TTC
Panneaux limitant le tonnage VC Montaussant	576,00 TTC
2019 Enduits VC Montaussant (moitié)	11.567,48 TTC

ACQUISITION MATERIELS

2016 Achat d'une débroussailleuse	588,00 TTC
2017 Achat d'un taille-haie	600,00 TTC

ECOLE CLASSE CE

2019 VMC	2.384,50 TTC
----------	--------------

COMMERCE

2014 Acquisition d'une armoire frigorifique	1.260,00 TTC
2014 Remise aux normes électriques, remplacement Vélux	9.636,54 TTC

ASSAINISSEMENT

2014 Remplacement de 2 pompes	4.535,46 TTC
Hydrocurage	591,00 TTC

SALLE DES FÊTES

2018 Acoustique	35.006,02 TTC
2019 Barillets de sécurité SDF + école	1.699,34 TTC

CIMETIERE

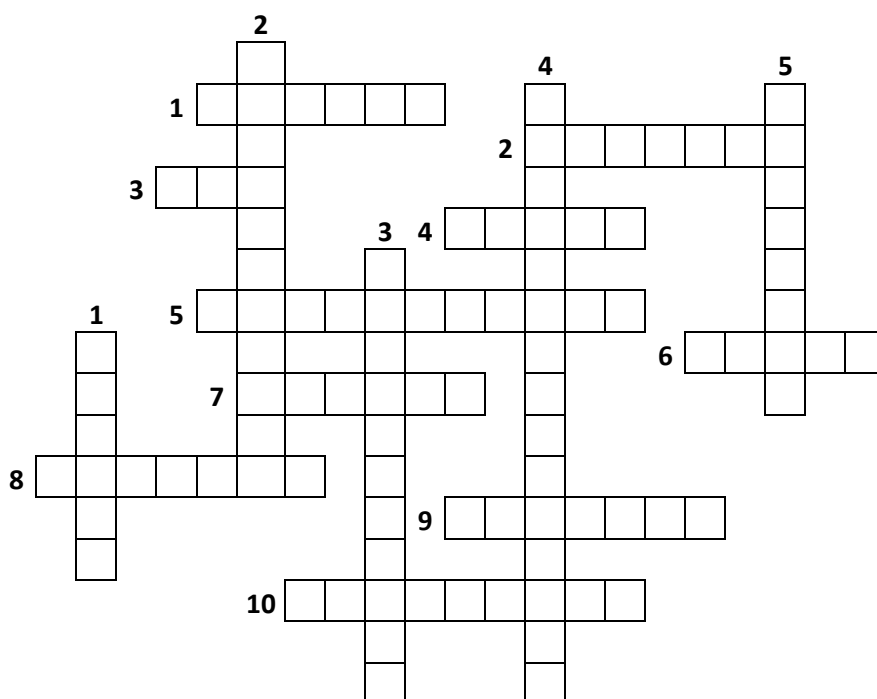
2016 Aménagement d'un ossuaire + création espace cinéraire	3.469,99 TTC
2017 Achat d'un banc granit	312,50 TTC

ÉGLISE

2018 Travaux toiture sur transepts	28.386,11 TTC
2019 Travaux toiture sur nef + cœur + sacristie	46.345,47 TTC
Remplacement passerelle sous toiture	4.603,80 TTC
Accessibilité personnes à mobilité réduite porte latérale	3.106,50 TTC

LE BIGNON DU MAINE

Lieux de la Commune



Horizontal:

- 1 - C'est le coin des rumeurs
- 2 - Carrefour dégagé
- 3 - Etoffe
- 4 - Je suis classé
- 5 - Carrefour de voies communales
- 6 - On y bat le fer
- 7 - Petite élévation de terre
- 8 - On y enseigne
- 9 - C'est un passe-temps
- 10 - Ancien sanatorium

Vertical:

- 1 - Château
- 2 - Patron des maréchaux ferrants
- 3 - Non loin de la côte à 10%
- 4 - Motte féodale
- 5 - Doivent se faire pardonner



Illuminations

Pour la 5^e année consécutive, la mise en lumière du village du Bignon du Maine, a été une réussite avec la présence d'une centaine de personnes.

La commission décoration est de plus en plus motivée pour créer des nouveautés et illuminer le village.

Un grand merci à tous les membres de la commission décoration.

♥ En 2020, la mise en lumière du village aura lieu le vendredi 4 décembre.

Etat Civil 2019

Ils sont arrivés...

Léonie DESMARRES

Les Moullières

14 octobre 2019

Ils sont partis...

Vivienne PICQUET

7 rue du Lin

21 juin 2019

Réponses de la grille de jeu

Horizontal

- 1 - Lavoir
- 2 - Hobette
- 3 - Lin
- 4 - Vassé
- 5 - Massonnière
- 6 - Forge
- 7 - Tertre
- 8 - Bignone
- 9 - Loisirs
- 10 - Clavières

Vertical

- 1 - Plains
- 2 - Saint Martin
- 3 - Montaissant

Quelques rappels

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Mairie

3 rue du Lin - 53170 LE BIGNON DU MAINE

☎ 02.43.98.42.64 📠 02.43.98.69.50

✉ mairie.le.bignon.du.maine@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.lebignondumaine.mairie53.fr>

Lundi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 18h00

Mardi de 8h30 à 11h45

Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00

EXTRAIT DU CODE CIVIL - Article 371-1

Modifié par la Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 - art. 2 JORF 5 mars 2002, l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.



PANNEAUX POUR TRAVAUX

Depuis 1992, la commune met à la disposition de tous des panneaux indiquant « route glissante » et « travaux » (travaux d'ensilage ou transport de fumier et autres...). Pour tout emprunt, un chèque de caution de 150 € est demandé par panneau. Pour emprunter les panneaux, vous pouvez vous renseigner auprès de M. Laurent RAGUIN, La Barbotière, tél. : 02 43 90 57 71.

TRANSPORT

Transport scolaire : *Les lycéens peuvent bénéficier du car scolaire, ligne de Laval, passant par le village dès 7h, à 18h30 et 13h le mercredi (Organisé par le Conseil Départemental).*

Les collégiens *bénéficient du car scolaire allant sur Meslay du Maine le matin et le soir (Organisé par le Conseil Départemental).*

ESPACE PROPRETE

Nous vous rappelons les articles 4 et 5 de l'arrêté du Maire du 18 juillet 2006 qui régleme l'utilisation de l'espace à savoir :

Article 4 – L'espace propreté n'est pas utilisable entre 22 h et 7 h le lendemain matin.

Article 5 – Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté seront passibles d'une amende de 70 €.

L'intégralité de l'arrêté est affichée à l'espace propreté et au panneau d'affichage de la Mairie.

Horaires d'ouverture des déchetteries de :

Meslay du Maine : Lundi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
mercredi et vendredi de 14h à 17h.

Villiers Charlemaigne : Mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.



LOTISSEMENT LE TERTRE

Des parcelles sont disponibles à la vente.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie au 02.43.98.42.64.



PASSAGE A LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux sont quasiment terminés sur les communes du Pays de Meslay Grez. Le nœud de raccordement optique est installé ainsi que quatre points de mutualisation et des points de branchement. Il reste encore des points de branchement à installer. Ces travaux ont eu lieu cet été notamment. Être éligible, cela signifie que le point de branchement est installé et prêt pour le raccordement. Et pour être raccordé, il faut appeler votre fournisseur internet ou alors il vous appellera. Et c'est l'opérateur qui viendra faire ce raccordement, gratuitement, par voie aérienne via les lignes téléphoniques.

Pour ce faire, il faut que les arbres soient élagués et s'engager sur un forfait.

Comment savoir si je suis éligible ?

Il suffit d'aller sur le site de Mayenne Fibre. Il existe une carte qui répertorie les logements éligibles, ceux qui sont en cours d'étude, de déploiement... Il faut juste taper son adresse postale. Lors de la réunion publique du 30 octobre, toutes ces informations ont été données.

Tarifs Location Salles

			SALLE DES FETES		REFECTOIRE *	
			100 places assises		50 places assises	
			commune	hors com.	commune	hors com.
CAUTION DE RESERVATION			50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
CAUTIONS 1 chèque 850 €	propreté	(nettoyage salle + poubelle)	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	bruit		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	salle		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LOCATION						
location du 1er oct. au 30 avril						
	(avec chauffage)	1ère journée	160,00 €	210,00 €	85,00 €	110,00 €
		2ème journée	60,00 €	85,00 €	40,00 €	60,00 €
location du 1er mai au 30 septembre						
	(sans chauffage)	1ère journée	110,00 €	160,00 €	60,00 €	90,00 €
		2ème journée	60,00 €	85,00 €	40,00 €	50,00 €
	associations	du 1er oct. au 30 avril	35,00 €		20,00 €	
	communales	du 1er mai au 30 sept.	20,00 €		10,00 €	
	sépulture	du 1er oct. au 30 avril	60,00 €	85,00 €	40,00 €	60,00 €
		du 1er mai au 30 sept.	40,00 €	60,00 €	30,00 €	40,00 €
	vin d'honneur	du 1er oct. au 30 avril	100,00 €	145,00 €	60,00 €	80,00 €
		du 1er mai au 30 sept.	80,00 €	110,00 €	40,00 €	60,00 €
	école		gratuit		gratuit	
	St Sylvestre	(nuit du 31/12 au 1/01)	280,00 €	450,00 €	150,00 €	250,00 €
	(chauffage - cuisine - 2 jours)					
CUISINE	1ère journée		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Tarifs revus chaque année au 1er janvier

*gazinière + frigo familial

Permanence de la Députée

Géraldine BANNIER
députée



« Nouvelle députée, je me tiens à la disposition des habitants et élus du territoire pour les recevoir dans ma permanence de Château-Gontier, ou répondre à des demandes de permanences itinérantes. »

Permanence parlementaire

8 avenue de Razilly - 53200 Château-Gontier

lundi 14h30 - 18h30

mercredi 14h - 17h

jeudi 9h - 12h30

Stephanie.Garot@clb-an.fr

02 43 12 63 82 ou 07 88 15 78 91

Elections Sénatoriales

Le Sénat avec ses 348 membres

élus pour 6 ans, est le représentant

des Collectivités Territoriales

Mme Elisabeth DOINEAU

permanence.doineau@gmail.com



M. Guillaume CHEVROLLIER

permanence.chevrollier@gmail.com



Permanence des conseillers départementaux

Elus comme conseillers départementaux sur le canton de Meslay-du-Maine

Soucieux de garder une grande proximité avec vous, nous vous indiquons nos coordonnées :

Julie (DUCOIN) JEAN

9 rue des Croix
53480 VAIGES

06 26 24 36 53
julie.ducoin@lamayenne.fr



Norbert BOUVET

Le Pas de Bault
53170 VILLIERS- CHARLEMAGNE
06 07 39 68 54
norbert.bouvet@lamayenne.fr

Les procédures administratives

La carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité permet de justifier de son identité et de sa nationalité française.

La demande est à faire à la Mairie de Meslay du Maine (sur Rendez-vous) en vous munissant de votre ancienne carte ou de votre passeport valide (ou périmé depuis moins de 2 ans) ou de votre extrait de naissance ou du livret de famille des parents, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de 2 photos d'identité récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm).



LE PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) se fait à la mairie où vous résidez. Vous pouvez consulter le site « service-public.fr »

L'urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE - DECLARATION DE TRAVAUX

Que dois-je faire en matière d'urbanisme pour travaux sur la commune? Pour déterminer le bon formulaire, les surfaces utilisées sont exprimés en m² de surface de plancher ou d'emprise sol

	Pas de formalité au titre de l'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin	Surface en dessous de 5 m ²	Surface entre 5 m ² et 20 m ²	Surface supérieure ou égale à 20 m ²
	Pas de formalité au titre de l'urbanisme 24	Déclaration préalable	Permis de construire
Agrandissement		Surface entre 5 m ² et 20 m ²	Surface supérieure ou égale à 20 m ²
Aménagements intérieurs	Si les travaux ne touchent pas à l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne modifiant pas la structure porteuse, ne créent pas de niveau supplémentaire	Surface entre 5 m ² et 20 m ²	Surface supérieure à 20 m ²
Changement de destination d'un bâtiment		Autres travaux ou pas de travaux	Si modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
Murs (autre que les murs de soutènement et de clôture)	Si moins de 2 m de haut	Si hauteur supérieure à 2 m	
Combles (aménagement <u>sans</u>	X		

modification de l'aspect extérieur sans création de plancher porteur			
Combles (aménagement avec modification de l'aspect extérieur)		Si création d'un plancher porteur et d'une surface $\leq 20\text{m}^2$ (si plancher existant, DP quelle que soit la surface) Des modifications de façades	Si création d'un plancher porteur et d'une surface $\geq 20\text{m}^2$
Création d'ouverture (modification de portes, nouvelles fenêtres ...)		Toutes ouvertures	
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment sans changement de destination		X	
Garage (construction)	Surface inférieure ou égale à 5m^2	Surface entre 5m^2 et 20m^2	Surface supérieure à 20m^2
Piscine non couverte ou dont la couverture a moins de 1,80 m	Bassin inférieur ou égal à 10m^2	Bassin supérieur à 10m^2 et inférieur ou égal à 100m^2	Bassin supérieur à 100m^2
Piscine couverte dont la couverture a plus de 1,80 m de haut			Quelle que soit la surface
Chassis et serres de production	Si hauteur inférieure ou égale à $1,80\text{m}$	Si hauteur comprise entre $1,80\text{m}$ et 4m ET surface $\leq 2000\text{m}^2$ au sol	Si hauteur $> 4\text{m}$ ou hauteur $> 1,80\text{m}$ et surface $> 2000\text{m}^2$
Panneaux solaires		Dans tous les cas	
Ravalement de façade à l'identique	X		
Terrasse au sol	X		
Véranda	Surface inférieure à 5m^2	Surface entre 5m^2 et 20m^2	Surface supérieure à 20m^2
Eolienne	Si hauteur inférieure ou égale à 12m		Si hauteur supérieure ou égale à 12m
Pylône, poteau, statue, gros outillage ou ouvrage du même type autre que éolienne	Si hauteur inférieure ou égale à 12m et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5m^2	Si hauteur supérieure à 12m et d'une emprise au sol entre 5m^2 et 20m^2 ou d'une hauteur supérieure à 12m et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5m^2	Dans les autres cas
Stationnement caravane	Pour une durée inférieure à 3 mois par an	Pour une durée supérieure à 3 mois par an	
Résidence mobile ou Mobil-home	Interdit sauf sur terrain de camping aménagé		

Les formulaires « déclarations préalables » ou « permis de construire » peuvent être téléchargés sur le site internet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>.

Les demandes sont à déposer en mairie. Pour plus de renseignements :

- Secrétariat de Mairie de Le Bignon-du-Maine
- Direction Départementale des Territoires : 4 rues de la Petite Lande - 53200 Château-Gontier – Tél : 02.43.09.37.70

Rappel : Les travaux soumis à autorisation préalable (DP ou PC) et réalisés sans cette autorisation peuvent faire l'objet de poursuites pénales (amende, condamnation à démolir, remise en état des lieux ...)

L'inscription sur les listes électorales

Les modalités d'inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.



France
participer

Tous les Français majeurs qui ne sont pas inscrits sur une liste doivent solliciter leur inscription au secrétariat de la mairie ou effectuer une demande en ligne sur le site « <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html> » après avoir créé un compte sur mon.service-public.fr.

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

Depuis le 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars, la date limite d'inscription est fixée au 7 février 2020.

Recensement citoyen



Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser en se présentant au secrétariat de la mairie munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité. Cette démarche permettra d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Recensement de la population

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **17 janvier au 16 février 2020**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous !

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Merci de réserver un bon accueil à l'agent recenseur de la commune : Mme Sylvie HUNAUT.

Permanences Meslay du Maine

ASSISTANTE SOCIALE

Mme SOULARD à l'antenne solidarité (derrière le pôle santé) toutes les semaines les mardis et jeudis

Permanences : sur rendez-vous ☎ 02.43.70.66.60

PUERICULTRICE

Mme BLOT à l'antenne solidarité le mardi matin et sur rendez-vous ☎ 02.43.70.66.60

ADMR

Ouverture au public le mardi de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h00 à 12h au 21 rue de Laval à Meslay du Maine. Téléphone (avec répondeur) ☎ 02 43 98 73 07.

ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour permet aux aidants de souffler et de se reposer une journée par semaine le mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 17 h, à la salle « lieu de vie » de la maison de retraite de MESLAY DU MAINE.

Pour toute information complémentaire contacter le ☎ 02.43.98.40.51

RESEAU SOCIAL D'AIDES A LA PERSONNE

« Un réseau pour aider et être aidé »

L'AGEMA et l'association RESO'AP, fondée par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement, ont décidé de mettre en œuvre un service à l'attention des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez nécessitant un accompagnement :

- à domicile (pour rompre l'isolement, discuter...),
- hors domicile (lors de leurs déplacements).

Aller chez le médecin, faire des démarches administratives, rendre visite à un proche, passer un bon moment autour d'un jeu de cartes... ces actes simples peuvent devenir un casse-tête pour les personnes les plus isolées. RESO'AP met en relation des personnes ayant un besoin en accompagnement avec des bénévoles. Ce service, déjà développé en Sarthe, assure plusieurs accompagnements par semaine dans les secteurs où il est proposé.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficiaire des services, pour tout renseignement, veuillez contacter le 06 60 85 16 30 (du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 14h à 17h).

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

☎ 02.43.64.29.00

Permanences

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, l'État et la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'engagent et vous accompagnent pour réaliser vos projets d'amélioration de votre habitat.

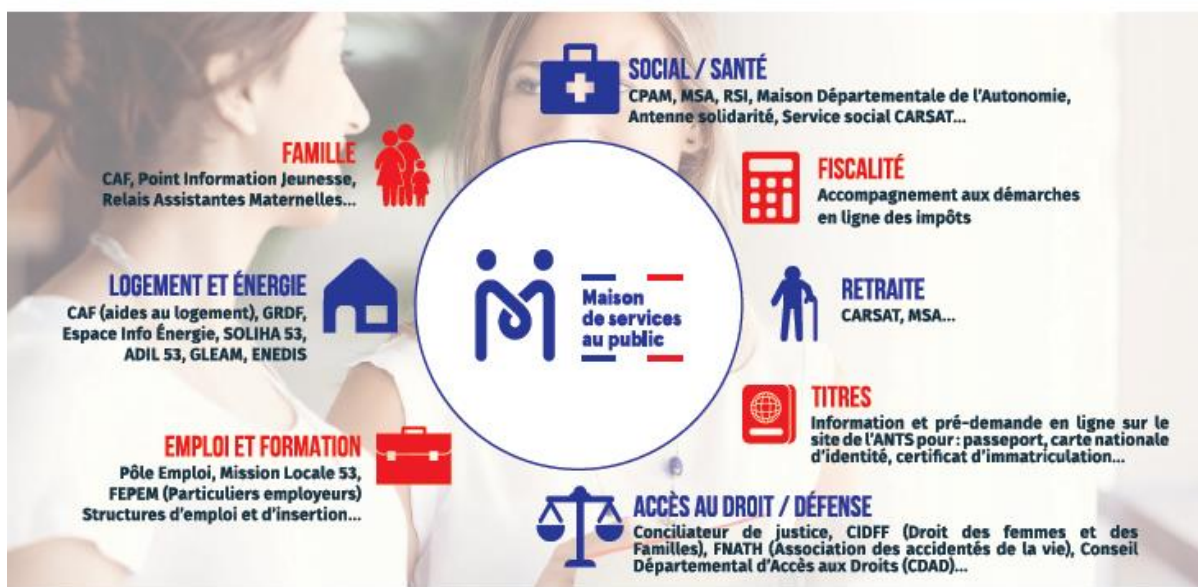
Permanences de l'ADIL (agence Départementale d'Information Logement)

Pour répondre à toutes vos questions relatives au logement : financement, fiscalité, assurances, location, réglementations. Chaque 2ème et 4ème mercredis du mois, les 3 partenaires que sont l'Espace Info-Énergie, SOLIHA 53 et L'ADIL tiennent une permanence dans les locaux de la Communauté de communes. Un guichet unique d'informations et d'aides personnalisées appelé Point Rénovation Informations Services (PRIS) pour les propriétaires occupants et bailleurs

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : UN SOUTIEN POUR GÉRER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La Maison de Services Au Public (MSAP) est un lieu unique au sein duquel les habitants peuvent être accompagnés dans leur démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit...y compris les actes à réaliser par Internet. Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires pour délivrer de l'information et des services en leur nom.

VOS DÉMARCHES



Borne visio-accueil à la maison des services du pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

CAF (caisse d'allocations familiales) Vous souhaitez rencontrer un technicien pour compléter un dossier Vous voulez imprimer un formulaire ? Vous avez une question sur une prestation

CPAM (caisse Primaire d'Assurance Maladie) Contactez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) directement depuis la borne visio-accueil de votre Maison de Services Au Public.

ADMR Association de services à domicile

Lieu : 21 rue de Laval 53170 Meslay du Maine

Téléphone : du lundi au jeudi de 9h à 12h au 02-43-98-73-07

Accueil physique : le mardi de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12

Entretien du domicile

Ménage, repassage ou petits travaux de jardinage et bricolage...

Garde d'enfants

Chercher les enfants à la sortie des classes, les aider à faire leurs devoirs, préparer leurs repas...

Aide à la personne, maintien au domicile

Se faire accompagner pour préserver le bonheur de rester chez soi :

- ✚ Aide dans les gestes du quotidien : aide au lever et coucher, à la toilette...
- ✚ Aide pour les actes de la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties ...
- ✚ Portage de repas : tous les jours de la semaine, un repas livré à domicile sur la commune
- ✚ de Meslay du Maine.

- ✚ Téléassistance FILIEN : un système relié à notre plateau d'écoute 24h/24 qui permet d'alerter
- ✚ les secours en cas de besoin.

Des services pour tous : célibataire ou famille, actif ou retraité... en pleine santé, en perte d'autonomie, en situation de handicap ou en période de convalescence...

Des services modulables : interventions ponctuelles ou régulières et horaires adaptables à vos besoins.

Des aides financières possibles : APA pour les personnes âgées, PAJE pour la garde d'enfant... nous vous accompagnons dans les démarches administratives.

Acteur de proximité, social et solidaire !

A Meslay du Maine, Le Buret, La Cropte, Arquenay, Bazougers, St Denis du Maine, Préaux, Le Bignon du Maine, St Charles La Forêt et Maisoncelles du Maine, c'est une équipe de 30 professionnels qui interviennent à domicile et 28 bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi avec un service de qualité.

Attachés aux valeurs humaines du réseau ADMR, les bénévoles avec l'appui des salariés sont présents pour :

- ✚ Offrir une relation d'accompagnement et de conseil, être à l'écoute des besoins de chacun
- ✚ Réaliser des visites de convivialité et apporter un soutien aux clients en situation de fragilité ou d'isolement
- ✚ Contribuer à la gestion de l'association et du suivi des dossiers

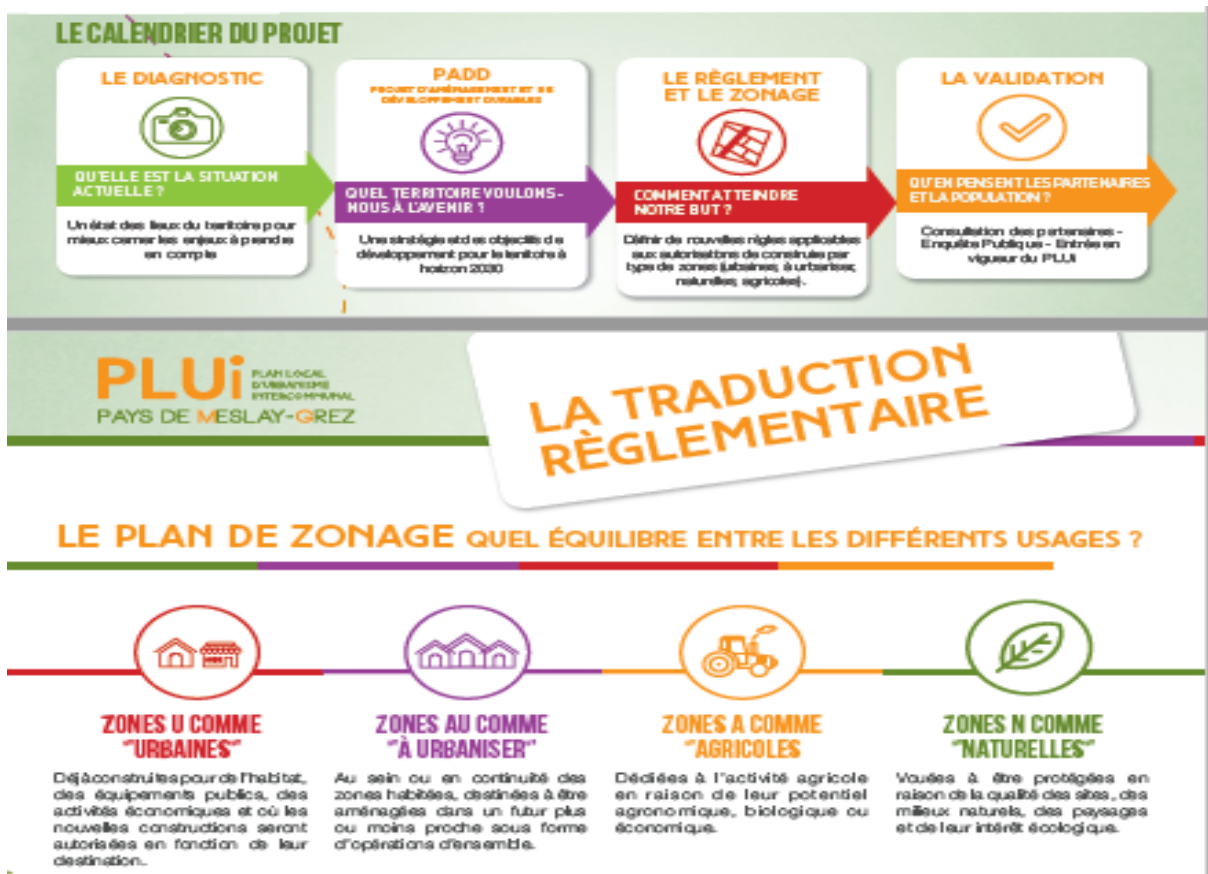
La mission locale 53

La Mission Locale assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans, sortis du système scolaire, en difficultés ou non, pour rentrer dans la vie active.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Meslay Grez

Engagée en 2016, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Meslay Grez s'achèvera dans les prochains mois avec la finalisation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document servira à réglementer les zones qui pourront être construites et à définir les espaces à préserver de l'urbanisation (agricoles et naturelles), ceci pour les 10 à 15 prochaines années.



Le petit mot de la Gendarmerie

« Soyez PARTENAIRE DE VOTRE SÉCURITÉ »

. Contre les cambriolages :

. **Sécurisez votre habitation** : Renforcer les points d'accès, dissimuler les biens attrayants, ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée, ne pas cacher les clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout endroit à l'extérieur, ne pas laisser entrer chez soi des inconnus, éviter les signes révélant une absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique ou sur internet.....), demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à votre domicile. Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez nous votre absence.

. **Signalez nous, en composant le 17 (appel gratuit fixe ou mobile) , toute présence suspecte ;** Véhicule et/ou individu(s) pouvant faire du repérage, si possible nous donner des éléments précis sur la marque, la couleur, l'immatriculation du véhicule.....

. **En cas de cambriolage, ne touchez à rien et avisez nous rapidement.**

. **6 règles d'or, à l'attention particulière des seniors** : Je ferme toujours ma porte à clé et la nuit je verrouille mes volets – Je ne laisse pas rentrer une personne que je ne connais pas – Faux gendarmes/policiers/agents EDF, etc..... : même en tenue, je demande la carte professionnelle ou un justificatif d'intervention – Au moindre doute, je compose le 17 – Je n'hésite pas non plus à alerter mes voisins, mes proches, mon aide à domicile..... - Je ne détiens pas d'importantes sommes d'argent à la maison et je ne signe aucun document dont je ne suis pas sûr de la finalité.

. Contre les escroqueries via internet :

. Protégez votre ordinateur : Installez un logiciel anti-virus régulièrement mis à jour.

. **Sécurisez vos achats en ligne** : Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par « https » ; l'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

. **Évitez les escroqueries** : Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion. Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe. N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance. Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.

PRATIQUE.....

. Vous constatez un achat en ligne sur vos comptes, vous n'êtes pas à l'origine de cet achat et vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire, comment réagir ?

. Faire opposition à la CB, en contactant votre banque ou le serveur interbancaire d'opposition à la CB.

. Signaler la fraude sur **PERCEVAL**, plateforme qui VA FACILITER VOTRE DÉMARCHE. Plus d'information sur « service-public.fr »

. Vous êtes victime d'une atteinte aux biens (vols, dégradations, escroquerie...) ou d'un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure...) et vous ne connaissez pas l'auteur, vous avez alors la possibilité de **déposer une plainte en ligne** sur le site « www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr ». Vous choisissez le jour de votre rendez-vous ainsi que la brigade de gendarmerie ou commissariat de police où vous désirez signer votre plainte ; Vous serez alors rapidement contacté et informé des pièces nécessaires à fournir. Vous l'aurez compris, la pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir à la gendarmerie ou au commissariat mais elle permet de réduire les délais d'attente lors du dépôt de plainte.

. Vous pouvez déposer « **une main courante** » à la gendarmerie ou au commissariat de police si vous souhaitez simplement dénoncer des faits dont vous avez été victime ou témoin, ces faits ne constituant pas forcément une infraction. Un exemplaire vous sera transmis par courriel ou sous format papier en l'absence de messagerie électronique ou à votre demande

CCAS

Dimanche 24 novembre, la Commission Communale des Affaires Sociales a accueilli

20 personnes. Le repas préparé par M. Sébastien MONSIMER traiteur à Meslay du Maine a été servi par les membres du conseil municipal et de la CCAS.

Les doyens étaient à l'honneur :

Mme Paulette PROVÔT 89 ans, Mme Jacqueline RICHARD 85 ans, M. Claude CRIBIER 85 ans.

Les associations

Le club de la Joie

Le Club de la Joie vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.

Le Club aura besoin de renouveler son bureau lors de la prochaine Assemblée Générale.



Le Comité de Pêche

Comme chaque année nos fidèles pêcheurs sont toujours là, et grâce à eux, de nouveaux arrivent.

Merci au bureau pour cette année. Bons vœux à tous.

Date à retenir : Réouverture de la pêche le 4 avril 2020.



Le Comité des Fêtes

Une année de plus qui se finit avec une nouvelle équipe

- Président : VEILLE Daniel
 - Vice-Président : HULIN Vincent
 - Trésorier : COQUIN Ludovic
 - Vice-Trésorière : HARDY Marie-Laure
 - Secrétaire : AUGEREAU Alicia
- Membres : PERSIGAN Martine - COELO Elsa - DUCHEMIN Mickaël - DELIERE Julien



*Nous vous remercions pour votre participation à la fête du village du 22 juin 2019, qui a été un moment de convivialité très réussi, et encourageant pour notre nouvelle équipe. Vous pourrez assister à l'assemblée générale qui se déroulera le **vendredi 21 février 2020** à 20h30 à la salle des fêtes du Bignon du Maine. A la suite de cette réunion un verre de l'amitié vous sera offert.*

Venez nombreux aux différents événements organisés par le Comité :

Judi 21 Mai 2020, à partir de 6h00 du matin : **vide grenier**. Nous accueillerons gratuitement les particuliers (les professionnels ne sont pas acceptés). Sur place, vous pourrez vous restaurer.

RESERVATION AU 06-06-40-18-39

Vendredi 4 décembre 2020, à partir de 18h00 : **marché de Noël**. Venez savourer les douceurs réalisées par les commerçants.

Pour rappel, le comité peut vous mettre à la location :

Location d'une table et deux bancs = 5€ (80€ de caution) (Nous avons dix tables à disposition)

Location d'une crêpière = 20€ la journée (60 € de caution)

Le Comité accueillera avec plaisir de nouveaux bénévoles débordant d'énergie et de sympathie.

En vous souhaitant des bonnes fêtes de fin d'années !

L'amicale Pétanque

Amis boulistes,

2019 a été une très bonne année pour l'association avec le concours de L'Ascension. 70 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur.

Pour préparer le concours du 14 septembre l'Amicale a désherbé les terrains pour jouer dans de bonnes conditions. 56 équipes étaient présentes au semi-nocturne.

Pour clôturer l'année, l'Amicale pétanque va fêter l'anniversaire de Claude CRIBIER, 85 ans et 23 ans de vice-présidence.

3 nouvelles recrues vont rejoindre l'Association : JOUET Mickael, DUDOR Dominique et LÉGURÉ Hervé, ce qui nous aidera au bon déroulement et au succès de ces journées.



L'Amicale vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2020.

Dates à retenir : jeudi 21 mai : concours doublette

samedi 12 septembre : concours semi nocturne doublette

L'AMB



L'AMB c'est l'association de parents d'élèves du RPI Maisoncelles-Le Bignon.

Tout au long de l'année, elle organise des manifestations (soirée d'automne, marché de Noël, marché aux Fleurs, la fête de juin...).

L'argent récolté lors de ces manifestations permet de financer de nombreux projets pédagogiques (classes transplantées, sorties pédagogiques...) et de compléter l'équipement des classes.

L'AMB compte 10 membres :

Aurélie Foubert - Pauline Moneron - Sophie Lenfant - Benoit Pajot - Régis Renou - Aurélie Gasnier, Sophie Margottin - Alexandra Ferron - Charlène Lepage - Emilie Lecordier.

Ces parents d'élèves bénévoles se répartissent par commission tout au long de l'année scolaire afin de préparer au mieux les fêtes du RPI Maisoncelles-Le Bignon ainsi que différentes opérations (ventes de sapins, objets réalisés par les enfants ...).

L'AMB a besoin de bénévoles, rejoignez-nous !

Ça s'est passé en 2019 grâce à l'AMB !

Cette année, la classe des CM1 et des CM2 est partie 10 jours en classe de neige au Collet d'Allevard en mars 2019. Quant à la classe de CE1 et CE2, elle est partie 5 jours en mai 2019 à Primel-Trégastel. Enfin, la classe des PS, MS et GS a tout au long de l'année scolaire travaillé sur un projet cirque qui s'est clôturé par un spectacle.

Voici les temps forts de l'AMB :

Le Marché aux fleurs (18 mai 2019) est devenu un rendez-vous apprécié par les habitants de Maisoncelles et du Bignon. Chacun peut embellir son petit chez soi ou se faire plaisir grâce aux nombreuses fleurs et plantes ou encore grâce aux différentes créations réalisées par les enfants.

La fête des écoles : Le samedi 29 juin, suite à la météo caniculaire, le lieu des festivités a été déplacé près de l'étang du Bignon du Maine. Grâce aux municipalités, aux enseignants et à tous ceux qui se sont mobilisés, chaque classe a confectionné un joli spectacle avec des représentations regroupant les moments forts de l'année scolaire, des mises en scène, des chants, des chorégraphies ...où une danse finale a réuni enfants, parents et enseignants !

Les stands ont permis aux petits et grands de passer un bon après-midi.

La soirée d'automne : qui a eu lieu le 16 novembre 2019 reste un rendez-vous habituel, où de nombreux parents ainsi que leurs familles et amis viennent se retrouver autour d'un repas convivial et dansant. Cette année, elle s'est déroulée à la salle municipale La Charmille à Arquenay. Le repas était servi par Entram'Saveurs.

La décoration du bourg de Maisoncelles : Pour égayer la commune de Maisoncelles, L'AMB organise un après-midi « déco de Noël ». Cet après-midi se clôture par un goûter offert aux enfants.

Le marché de Noël : Véritable moment de convivialité, le marché de Noël organisé par l'AMB, a eu lieu le 13 décembre 2019. Il s'est fait une vraie place dans la vie communale, discussions autour d'un vin chaud, dégustation de fouées, détente en écoutant le chant des enfants. On peut également retrouver des décorations réalisées par les enfants sur le thème de Noël.

Ecole Publique La Bignone

RPI Le Bignon du Maine - Maisoncelles du Maine

L'école du Bignon du Maine compte cette année 47 élèves répartis en deux classes :

.CE1 (17) / soit 17 élèves. Enseignants : **Steve PERRAULT** (lundi-mardi) et **Romane PLANCHAIS** (jeudi-vendredi). Mme THÉARD, qui enseignait au Bignon depuis plus de 20 ans a pris sa retraite en juillet 2019.

.CE2 (10) CM1 (10) / CM2 (10) soit 30 élèves. Enseignant : **Grégory LABASQUE** et directeur de l'école.

Cette année, le projet important de l'école est la participation à Exposcience qui aura lieu à la salle polyvalente de Laval du mercredi 18 mars (début 9h30) au vendredi 20 mars (fin 21h). Sur le temps scolaire, les enfants se relayeront pour tenir leur stand où ils présenteront leur projet scientifique. Le mercredi toute la journée et le vendredi soir après la classe, les enfants disponibles se rendront à Laval sur leur temps personnel pour encadrer le stand et répondre aux questions des visiteurs. C'est la 3^{ème} fois que l'école du Bignon participe à Exposcience. C'est un projet très porteur pour les enfants car ils apprennent à développer leur esprit scientifique mais ils apprennent aussi sur eux-mêmes et ils prennent de l'assurance en répondant aux questions qu'on leur pose sur leur projet. Pour l'instant les identités des deux projets de chaque ne sont pas encore définies. Nous vous invitons à venir nous rendre visite lors de ces 3 jours à la salle polyvalente à Laval en mars 2020.

Les CM1/CM2 ont effectué un cycle voile durant la première période à la base de Saint Denis du Maine tous les jeudis après-midi. Le temps n'a pas toujours été de la fête cette année mais cela a permis aux enfants de progresser plus vite dans des conditions de vent parfois très dures.

Cette année, les deux classes bénéficient d'un cycle de 10 séances de natation au complexe Azuréo à Meslay du Maine. Ces séances commenceront le 06 décembre 2019 et se termineront le 06 mars 2020.

En période 4, les CE1/CE2 auront un cycle escalade à Ballée pendant que les CM1/CM2 feront un cycle badminton. Toutes ces activités sportives sont proposées et financées (interventions et transports) par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et encadrées par des moniteurs diplômés (Marie-Laure BLÉTHON pour la voile et l'escalade) et Yannick BURON et les maîtres-nageurs à la piscine), les séances de badminton étant menées par l'enseignant de la classe.

L'an dernier, les enfants du RPI avaient réalisé un panneau pédagogique, qui a été inauguré le 20 septembre, près du plan d'eau de Maisoncelles, à destination du grand public pour présenter la faune et la flore qui s'y trouve. Cette réalisation s'est faite en partenariat avec Mayenne Nature Environnement et leur animateur : Olivier DUVAL qui interviendra encore cette année dans chaque classe du RPI pour essayer de faire comprendre aux enfants le rôle des insectes pollinisateurs et en particulier celui des abeilles.

Bénédicte BLOUIN intervient cette année dans les deux classes de l'école La Bignone pour travailler avec les enfants sur le thème de l'Amérique du Sud. Chaque mardi matin, on peut entendre des rythmes de samba à travers les murs. Les enfants manipulent aussi les instruments de la « Batucada » brésilienne.

Afin de prévoir des fonds pour la classe de neige prévue en 2021, vous serez sûrement sollicités par les enfants de l'école au cours du mois de juin 2020 et au cours du mois de septembre 2020. En effet, en juin, l'opération « vente de pizzas » sera reconduite. Les enfants passeront chez vous début juin pour vous demander si vous êtes intéressés par la vente de pizzas. Ensuite, les pizzas commandées seront à retirer le jour de la fête de l'école le samedi 27 juin 2020. De plus, en septembre 2020, nous organiserons une vente de viennoiseries, bien appréciée par tous. Les enfants viendront prendre les commandes chez vous et vous livreront les viennoiseries et le pain le dimanche matin qui aura été planifié vers la fin septembre.

Ces deux opérations ont été eu lieu les années précédentes et sont plutôt bien appréciées par les gens de la commune. Alors réservez un bon accueil aux enfants qui passeront chez vous.

Le calendrier des manifestations

2020

- Cérémonie des Vœux du Maire10 janvierConseil Municipal Le Bignon**
- Ouverture de la Pêche.....4 avrilComité Pêche..... Le Bignon**
- Vide grenier17 mai AMB..... Maisoncelles**
- Vide Grenier21 maiComité des fêtes..... Le Bignon**
- Concours communal doublette.....21 maiAmicale pétanque..... Le Bignon**
- Fête des Ecoles27 juinAMB Le Bignon**
- Concours doublette semi-nocturne..... 12 septembreAmicale pétanque..... Le Bignon**
- Concours belote26 sept/27sept.....Club de la joie Le Bignon**
- Soirée d'automne..... novembre.....AMB Meslay**
- Repas des aînés22 novembreCCAS Le Bignon**
- Mise en lumière du bourg4 décembre.....Commune..... Le Bignon**
- Marché de Noël 4 décembreAMBMaisoncelles**

Directeur : Jean-Louis BELLAY - Responsable de la rédaction : Marie-Laure HARDY
Concepteur et Réalisation : Commission Information et secrétariat de mairie
La Commission Information remercie toutes les personnes qui ont aidé dans l'élaboration de ce 30^{ème} bulletin.
Bulletin imprimé par SARL Reprodis Laval

NOTES